

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)

LA LETTRE PRO

L'ACTU SANTÉ POUR LES PROS DE CENTRE-VAL DE LOIRE



N° 77 - du 4 juillet 2025



L'ENTRETIEN DE LA SEMAINE

Sabine Dupont

Directrice de l'offre sanitaire
à l'ARS Centre-Val de Loire

« Tous les acteurs du système régional de santé sont mobilisés ! »

Dans notre interview de la semaine, Sabine Dupont rappelle les grands enjeux de la période estivale pour le système régional de santé, non sans détailler les nombreux dispositifs existants pour garantir une bonne adéquation entre l'offre et la demande de soins. Elle évoque également la nécessaire mobilisation des acteurs locaux pour garantir la sécurité et le bien-être des personnes âgées, dont la vulnérabilité est augmentée, notamment en raison des fortes chaleurs.

Quels sont les défis de la période estivale pour le système régional de santé ? Quels sont les risques et les contraintes ?

La période estivale est toujours un moment particulier, notamment en raison des congés posés par les professionnels de santé, dans un territoire qui reste marqué par une démographie médicale et paramédicale déclinante. Contrairement aux idées reçues, les besoins sont souvent plus importants durant cette « trêve », en particulier chez les personnes les plus vulnérables, qui sont fragilisées par des conditions météorologiques extrêmes, comme les épisodes de canicule récents. Notre région est également une zone touristique prisée, ce qui accroît mécaniquement les flux migratoires et donc les sollicitations potentielles des services de santé. Notre ambition est clairement affichée : garantir une bonne adéquation entre l'offre et la demande de soins, que ce

soit dans le secteur ambulatoire, hospitalier ou médico-social. La coordination des acteurs et la fluidité des parcours seront deux enjeux majeurs. La gestion dynamique des lits et des soignants aussi. Plusieurs mesures fortes ont été mises en œuvre pour optimiser la répartition des ressources et apporter une réponse plus efficace aux usagers.

Quelles sont les grandes lignes de l'instruction ministérielle ? Quelles sont les recommandations de l'ARS ?

L'instruction ministérielle définit trois grands axes : anticiper, organiser et sensibiliser. Dès la fin du mois de mai, nous avons engagé un travail de fond pour prévenir les tensions avec un recensement exhaustif des ressources hospitalières, en termes de lits ou de personnels, ce qui nous a permis de cartographier les capacités d'accueil, notamment dans les services aux urgences, et de les réguler au besoin. Nous avons également accéléré le déploiement du Service d'accès aux soins qui est désormais opérationnel dans cinq de nos six départements. Notre région sera intégralement couverte mi-juillet. Ce dispositif favorisera la mise en place de tableaux de garde pour assurer la permanence des soins ambulatoires et, plus largement, la réponse aux soins non programmés. La sensibilisation des usagers sera, par ailleurs, une priorité. Un effort important est actuellement mené pour informer la population sur les bons réflexes à adopter. Le message est clair : le premier recours doit être le médecin traitant ou les solutions de soins de ville. En cas de doute, le 15 ou le SAS peuvent être contactés pour une orientation adaptée.

Quels sont les dispositifs et les mesures phares en région ?

Plusieurs dispositifs ont été déployés ou renforcés pour alléger la pression sur les urgences et répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées, dont les hotlines gériatriques départementales. Destinées aux professionnels de santé, ces lignes téléphoniques fournissent rapidement un avis spécialisé pour adapter le parcours de soins des personnes âgées, notamment en EHPAD ou à domicile, et facilitent l'orientation directe vers des filières d'hospitalisation sans passer par les urgences. Citons également le dispositif « Hébergement temporaire post-hospitalisation » qui permet d'accueillir en EHPAD des patients âgés dont le retour à domicile présente un risque, ou encore le dispositif « IDE de nuit en EHPAD » qui permet de limiter les hospitalisations nocturnes en assurant une prise en charge sur place ou à distance via une astreinte infirmière de nuit mutualisée entre plusieurs établissements. Outre le dispositif « Soins médicaux urgents HAD », mobilisé pour intervenir au domicile des patients, éviter les passages aux urgences ou faciliter les sorties rapides des services hospitaliers, l'ARS propose une [carte interactive](#) des soins non programmés pour localiser facilement les consultations disponibles. Pour favoriser les renforts estivaux, elle finance également l'embauche d'infirmiers nouvellement diplômés et d'étudiants en soins infirmiers (hors ESMS). Une [prime d'attractivité](#) est proposée pour inciter ces jeunes professionnels à prendre leur poste cet été.

« La prise en charge des personnes âgées durant la période estivale repose sur un objectif central : éviter les hospitalisations inadéquates »

Comment sécuriser la prise en charge des personnes âgées, dont la vulnérabilité est augmentée ?

La prise en charge des personnes âgées durant la période estivale repose sur un objectif central : éviter les hospitalisations inadéquates qui peuvent entraîner des complications, notamment quand un séjour prolongé aux urgences est impliqué. Les hospitalisations programmées, en lien avec le médecin référent, doivent être privilégiées pour réduire les risques. La coordination entre les acteurs de proximité sera donc un paramètre déterminant pour anticiper les difficultés et proposer des solutions adaptées. Les [Centres communaux d'action sociale](#), les municipalités, les médecins traitants et les réseaux de soins de ville sont probablement les mieux placés pour identifier précocement les signaux faibles. La prévention sera également un facteur important, notamment face aux épisodes de canicule. Certaines municipalités ont fait preuve d'agilité en ouvrant des salles climatisées ou en accueillant des personnes âgées dans des EHPAD pour les protéger des fortes chaleurs. Comme le démontrent ces initiatives locales, la réponse doit être collective et coordonnée.

[Forte chaleur en région Centre-Val de Loire : les recommandations](#)

SOMMAIRE

L'ENTRETIEN DE LA SEMAINE

Sabine Dupont, directrice de l'offre sanitaire à l'ARS Centre-Val de Loire

EN DIRECT DES TERRITOIRES

Loir-et-Cher : Coup de projecteur sur la stérilisation au CH de Blois

Le diagnostic précoce des TND, priorité des CAMSP et CMPP

Indre : Le DAME de Chantemerle adopte une démarche plus inclusive

Urgences : les professionnels se mettent d'accord sur la répartition des financements

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

602,4 Millions

c'est le montant des dotations populationnelles en Centre-Val de Loire pour le financement des établissements de santé

LA MÉTÉO SANITAIRE

Canicule : l'ARS mobilisée face à un épisode intense mais en amélioration

EN BREF

Contrat local de santé : un outil de proximité

Eure-et-Loir : le pôle de Nogent-le-Phaye a été inauguré

Le projet régional de santé a été révisé

Deux DIU en gérontologie recrutent au CHRU de Tours

EN PRATIQUE

La prévention des risques médicamenteux pendant les fortes chaleurs

APPELS À PROJETS

AU PROGRAMME

Une exposition pour mieux comprendre le corps et la médecine

Le questionnement éthique en ESSMS

Formation en santé mentale

Formation sur l'endométriose

Journée Régionale des Infirmiers Libéraux

Journée dédiée aux soins palliatifs

LE COIN RH

Gwennaëlle Esther, directrice de la Fédération des URPS Centre-Val de Loire

EN DIRECT DES TERRITOIRES

Loir-et-Cher : Coup de projecteur sur la stérilisation au CH de Blois

Indre : Le DAME de Chantemerle adopte une démarche plus inclusive



Valérie Gros, coordinatrice, et Audrey Ferrasse, agente de stérilisation au CH de Blois

La stérilisation est un service essentiel dans les établissements de santé pour lutter contre les maladies nosocomiales. C'est le cas au CH de Blois où une équipe de 11 personnes est chargée de s'assurer de la parfaite innocuité de tous les instruments utilisés « Je ne connaissais pas la stérilisation, c'est un métier méconnu », observe Audrey Ferrasse, agente de stérilisation arrivée au CH de Blois en septembre dernier après un stage réalisé pendant une formation pour être agent de production. Passionnée par le métier qu'elle a découvert, elle est restée. « *Le matin, nous réalisons le bionettoyage de notre service. Quand je suis du soir, nous procédons au lavage des outils utilisés aux blocs, qui sont listés sur une fiche avec une étiquette. Nous les trions, les lavons, les rinçons à la main et les mettons dans le laveur désinfecteur. Nous les stérilisons ensuite et recomposons les boîtes. Tout le processus dure 6 heures.* » Le cycle sur le plateau de stérilisation est de 18 minutes à 134°C. Si l'autoclave a un problème, il émet une alarme et il faudra relancer un nouveau cycle. Les instruments sont ensuite conditionnés dans des containers ou dans des doubles sachets pour les petits instruments : ciseaux, mayo droit, pinces Leriche, pinces Kocher pour clamper... « Il y a énormément de boîtes opératoires à connaître et d'instruments, certains sont similaires comme des vis dont le diamètre peut être de 3,5 mm ou 4,5 mm, précise Audrey Ferrasse. Il faut être attentif au moment de préparer le matériel. » Quelques boîtes d'instruments, un peu moins utilisés, sont uniques et à recomposer en priorité. C'est le cas pour la tympanoplastie, la ligamentoplastie (rupture des ligaments) ou la



Les nouveaux locaux du Pôle hébergement et des accueils de jour du Dispositif d'accompagnement médico-social (DAME) Chantemerle à Valençay, porté par l'ADPEP 36, ont été inaugurés le 27 juin, en présence de la directrice générale de l'ARS, Clara de Bort. Ils ont été réhabilités pour offrir aux jeunes en situation de handicap, davantage d'inclusion et une fluidité dans leur parcours. Une démarche en cohérence avec les orientations nationales et celles du Projet régional de santé (PRS) 2023-2028. « Avec les rénovations et la restructuration de nos locaux, nous devenons un lieu de ressources et de socialisation », soutient Ludovic Dutour, directeur général de l'ADPEP 36. Un lieu de ressources car le DAME propose un plateau d'enseignements modernisé ; et un lieu de socialisation avec la réorganisation complète de l'offre d'hébergement, « qui devient un outil d'éducation afin de tendre vers l'émancipation et l'autonomie des jeunes, ajoute-t-il. Nous souhaitons qu'ils puissent jouir de leur pleine citoyenneté et qu'ils soient prêts pour leur vie d'adulte ». Le DAME a inauguré 20 places d'hébergement collectif rénovés, pour les jeunes 12 à 16 ans. A partir de 16 ans, ceux qui affichent un projet d'autonomie peuvent s'orienter vers les dix studios également rénovés, où s'applique la méthode PEVA (Préparation à la vie autonome) afin de les préparer à leur autonomisation en lien avec leur projet de vie. L'ouverture du site aux familles et au grand public (restaurant d'application, ferme pédagogique, dispositifs de répit) renforce l'ancrage du projet dans une dynamique inclusive et de mixité.

boîte de désobstruction. La stérilisation vit au rythme des blocs. « Au premier semestre 2025, le service a été sollicité pour 997 interventions opératoires pour des interventions chirurgicales diverses : en orthopédie, viscéral, ORL, gynécologie, urologie, stomatologie, cardiologie... et il a fallu réaliser 1415 cycles de laveurs et 464 autoclaves », précise Valérie Gros, coordinatrice du service de stérilisation. Audrey continue d'apprendre tous les jours, elle bénéficie du tutorat de ses collègues. Elle va aussi passer des formations pour « conduite en sécurité des autoclaves » et une autre sur la « libération des charges », importante pour vérifier que la pression a été bonne avec toutes les injections de vapeur et la charge conforme. « *On est un agent polyvalent au bout d'un an, environ* », affirme Valérie Gros, qui regrette l'absence de diplôme d'agent de stérilisation pour valoriser la profession – reconnue comme catégorie C sur la grille tarifaire des agents de service hospitalier qualifié. « *Le métier demande de la réflexion, de la rigueur, un bon sens de la communication* », conclut-elle.

Le diagnostic précoce des TND, priorité des CAMSP et CMPP



Etienne Pot, délégué interministériel à la stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement

L'ARS a organisé mardi 24 juin une réunion en visioconférence avec les représentants des 13 centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) et des 8 centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP) de la région pour aborder les enjeux de la stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement (TND). A cette occasion, Etienne Pot, délégué interministériel à la stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement, a rappelé

Urgences : les professionnels se mettent d'accord sur la répartition des financements



Depuis 2021, c'est avec les professionnels que l'ARS définit des critères de répartition de la « dotation populationnelle », un financement important pour les services d'urgences de la région. C'est le Comité consultatif d'allocation de ressources en médecine d'urgence (CAROMU), Il en existe aussi pour la répartition de la dotation populationnelle « psychiatrie » et « soins médicaux de réadaptation ». « *Ces comités représentent un axe de démocratie sanitaire, car ils donnent l'opportunité aux professionnels des urgences d'émettre des avis sur l'allocation des moyens attribués aux différents services d'urgences du territoire* », souligne Rémi Fauquemberg, président du CAROMU Centre-Val de Loire. Pour 2025, le CAROMU a proposé une répartition basée sur le volume et la répartition des passages aux urgences selon l'heure (soirée, nuit profonde, etc.) et l'âge des patients. Il s'agit de soutenir tout particulièrement les services qui prennent en charge des situations les plus lourdes, des patients plus âgés par exemple. Le Comité a aussi proposé de financer les SMUR de manière fixe, à hauteur de 1,5 million d'euros par ligne de Smur, auquel s'ajoute 1 million d'euros pour les SMUR qui dispose d'une « antenne SMUR ». Le Comité a aussi pris en compte l'augmentation importante du coût des HéliSMUR, et a proposé que le financement soit revu à la hausse, à hauteur de 13,5 millions d'euros en 2025 et pour les années à venir. Enfin, le Comité

combien le repérage et le diagnostic précoces des TND au sein des CAMSP et des CMPP sont essentiels, leur absence constituant une perte de chance majeure pour les enfants. Il a insisté sur l'importance de garantir une prise en charge basée sur des preuves scientifiques et l'expertise clinique. Il a indiqué la possibilité de prendre des mesures de fermeture pour les centres qui ne respecteraient pas les recommandations professionnelles de bonnes pratiques (RBPP).

Les constats présentés (issus des rapports d'activité et des inspections) montrent de nombreux points défailants dans les pratiques actuelles : des savoir-faire ne prenant pas en compte les avancées des neurosciences avec encore peu de diagnostics posés au regard de la classification en vigueur CIM-11 et pratiquement aucun usage des outils et méthodes recommandés par les RBPP sur les troubles neurodéveloppementaux ; des délais de prise en charge parfois très longs ; des prises en charge peu fréquentes (1 séance par acte toutes les 2 semaines en moyenne) ; un manque de coordination interne et externe, une gestion des dossiers uniques de l'utilisateur souvent non conformes ; un accompagnement des familles insuffisant, ne permettant pas leur montée en compétences. L'ARS s'engage à hauteur de 2,4 millions d'euros entre 2024 et 2028, pour renforcer les CAMSP et CMPP sous réserve qu'ils déploient un plan d'actions pour se mettre en conformité avec les RBPP. Des inspections permettront de vérifier le déploiement effectif. La réunion a permis de mettre en avant l'action de l'association AIDAPHI qui porte trois CAMSP et quatre CMPP dans notre région et qui prévoit de faire évoluer son offre sur trois ans. Son site pilote, le CMPP45 engagé depuis trois ans dans la démarche de changement des pratiques, a présenté les actions menées : formation intensive et obligatoire des professionnels, supervision, évolution des profils et compétences des professionnels, nouveaux diagnostics pour les enfants présents depuis plusieurs années. Les résultats de ces diagnostics sont particulièrement frappants : 92 % des enfants présentent des TND, alors que

d'allocation a proposé que des retraits de financement soient infligés aux services qui font subir des fermetures : 10 000 euros par journée de fermeture pour les Smur, dans la limite d'un million d'euros, et 1/365e de la dotation par 24 heures de fermeture pour les services d'urgence. « *La somme récupérée sera ensuite répartie entre les établissements qui auront assuré la mission* » à leur place, conclut Rémi Fauquembergue.

la plupart d'entre eux étaient suivis auparavant pour des troubles d'ordre psycho-social. Il est donc urgent et impératif que les services évoluent pour offrir aux enfants et adolescents les soins qui leur permettront de limiter l'impact de leurs troubles et de garantir un développement plus harmonieux vers l'âge adulte.

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

602,4 Millions d'euros

C'est le montant en 2025 des dotations populationnelles en Centre-Val de Loire allouées par l'ARS pour le soutien au financement des activités « médecine d'urgence, psychiatrie et soins médicaux de réadaptation des établissements de santé ». La dotation populationnelle est calculée en tenant compte de critères sociaux, démographiques et des besoins de la population, mais aussi des caractéristiques de l'offre de soins hospitalière et extrahospitalière et de l'offre médico-sociale sur le territoire, notamment le nombre d'établissements par région.



LA MÉTÉO SANITAIRE



Canicule : l'ARS mobilisée face à un épisode intense mais en amélioration

Depuis le 28 juin, la région Centre-Val de Loire a connu un épisode caniculaire marqué, avec plusieurs départements placés en vigilance rouge. Grâce à l'anticipation des acteurs de santé et aux plans bleus activés dans plusieurs EHPAD, la situation est restée globalement maîtrisée. Une amélioration est attendue avec le passage de l'ensemble des départements en vigilance verte cette fin de semaine. L'ARS poursuit la diffusion des messages de prévention, en lien avec Santé publique France, et le numéro vert Canicule Info Service - 0800 06 66 66 - reste actif en période d'alerte météo pour le grand public. Il est joignable de 8h à 19h (appel gratuit depuis la France métropolitaine).

Consultez le [bulletin régional](#) de situation épidémiologique produit par la Cellule régionale de Santé publique France en région Centre-Val de Loire.

Pour rappel, tout événement susceptible d'avoir un impact sur la santé de la population ou sur le fonctionnement de l'offre de soins doit faire l'objet d'un signalement à l'Agence régionale de santé. Le point focal régional, destiné aux professionnels, est joignable 24h/24 7j/7 au 02 38 77 32 10 et par mail à ars45-alerte@ars.sante.fr

EN BREF

Contrat local de santé : un outil de proximité



Pourquoi certaines personnes renoncent encore à se soigner ? Pourquoi les habitants d'un même territoire n'ont pas tous les mêmes chances de rester en bonne santé ? C'est à ces questions très concrètes que répond un Contrat local de santé (CLS). Mis en place par l'Agence régionale de santé et les collectivités locales, un CLS part d'un constat simple : chaque territoire connaît ses propres problématiques de santé. Manque de médecins, isolement, précarité, mal-être, alimentation déséquilibrée, pollution... Les causes sont souvent multiples, mais les solutions aussi, et c'est ensemble que l'on peut les trouver. Le CLS permet de mettre autour de la table tous les acteurs du territoire – élus, professionnels de santé, associations, habitants – pour construire ensemble un plan d'actions adapté aux besoins locaux. Il ne s'agit pas de tout faire d'en haut, mais de soutenir, faire connaître et mieux coordonner les initiatives qui existent déjà, et de les renforcer là où c'est nécessaire. Dans le Val de Creuse – Val d'Anglin, un nouveau CLS vient d'être signé le 18 juin. Ce territoire rural de 31 communes (23 000 habitants) a identifié plusieurs priorités pour la période 2025-2030 : améliorer l'accès aux soins, et notamment la prise en charge des patients atteints de cancer ; renforcer la prévention, avec par exemple la distribution de paniers hebdomadaires de fruits et de légumes bio et locaux pour les femmes

Le projet régional de santé a été révisé

PROJET RÉGIONAL
DE SANTÉ
CENTRE-VAL
DE LOIRE
2023-2028



L'ARS a procédé à des ajustements du projet régional de santé (PRS) 2023-2028, l'outil stratégique de la politique régionale de santé, dont la nouvelle version a été publiée le 27 juin 2025. Cette révision a été discutée avec les professionnels, les élus, les associations dans de nombreuses instances : Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA), conseil d'administration de l'ARS, conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie... Des échanges toujours très riches qui nous font progresser collectivement, alors merci ! Cette révision porte principalement sur certains « objectifs quantifiés de l'offre de soins » c'est-à-dire, pour chaque grande activité de soins (urgences, chirurgie,...), le nombre de services que nous décidons d'avoir dans la région, et dans chaque département. Le nouveau texte permet la création d'antennes de médecine d'urgence, structures ouvertes 12 heures par jour, pour soulager en journée les services qui sont ouverts H24 dans le département et gagner en proximité, sans imposer à ces services, généralement plus petits, la charge très lourde d'un fonctionnement H24.. Ces « antennes » devront être adossées à un SMUR et fonctionner en équipe commune médicale avec un service d'urgence H24, pour garantir qualité et fluidité pour les patients. Le chapitre concernant la permanence des soins en établissements de santé a également été amendé. La révision des lignes a été opérée en prenant en compte l'activité de

enceintes, ou encore l'initiative originale d'un bal pour parler de santé mentale et permettre aux gens de se rencontrer.

« *La santé environnementale figure également parmi les axes prioritaires avec l'amélioration de la qualité de l'air, et un annuaire des ressources du territoire sera mis en place pour améliorer les parcours de soins* » témoigne Elsa Livonnet, directrice départementale de l'ARS, dans l'Indre. Aujourd'hui, une trentaine de CLS sont en place en Centre-Val de Loire, chacun adapté à son territoire. Ils partagent un objectif commun : réduire les inégalités de santé et améliorer le quotidien des habitants, là où ils vivent.

Eure-et-Loir : le pôle de Nogent-le-Phaye a été inauguré



Le pôle de santé de Nogent-le-Phaye, petite commune rurale de 1 500 âmes, à huit kilomètres de Chartres, a été inauguré le 10 juin dernier. Fruit de plusieurs extensions de la maison de santé construite en 2018, ce pôle rassemble deux médecins généralistes, un cabinet dentaire, un cabinet de sage-femme, un service d'infirmiers à domicile, une pédicure-podologue. Soit au total 13 professionnels et une secrétaire médicale, le tout à côté d'une pharmacie.

« *C'est avant tout une aventure humaine que nous avons vécue. D'abord avec les professionnels de santé qui nous ont fait confiance et qui ont œuvré à nos côtés, et, bien sûr, avec nos partenaires financeurs* », a déclaré Benjamin Beyssac, maire de Nogent-le-Phaye, cité par [L'Echo Républicain](#). Installé au cœur du village, ce

chirurgie effective des sites hospitaliers sur ces dernières années et la mobilisation du secteur privé à la PDS a été affirmée.

[L'ARS Centre-Val de Loire actualise son projet régional de santé 2023-2028](#)

Deux DIU de gériatrie au CHRU de Tours



Le CHRU de Tours recrute des candidats pour deux diplômes interuniversitaires (DIU) à destination des médecins, en lien avec le grand-âge qui reprendront à la prochaine rentrée. Le [DIU de Médecine de la personne âgée](#) (30 places), d'une durée d'un an et 112 heures de formation, se destine aux praticiens non spécialisés en gériatrie qui soignent des seniors et souhaitent améliorer leurs pratiques.

Le [DIU Coordination en gériatrie](#) (25 places), d'une durée d'un an, fait partie, avec le DIU Médecine de la personne âgée qui en est la condition principale d'accès, d'un nouveau cursus de 2 ans qui remplace au niveau national la capacité de médecine de gériatrie. Il est aussi accessible aux médecins ayant une expérience de coordination en gériatrie d'au moins 5 ans dans les 10 dernières années. A l'issue de ce parcours de 131 heures d'enseignement et 20 demi-journées de stage, les médecins seront en mesure d'assurer le rôle de médecin coordonnateur d'EHPAD ou d'animer un dispositif territorial de coordination dédié aux personnes âgées.

Il est possible de postuler à ces deux DIU en déposant en ligne son dossier de candidature, lettre de motivation, CV et copie des diplômes sur [formation-continue](#).

pôle santé moderne aura coûté au total environ 2 millions d'euros. Ouvert de 8h à 20h du lundi au vendredi et de 8h à midi le samedi, la MSP répond à l'objectif d'améliorer l'accès aux soins et de renforcer la coordination pluriprofessionnelle sur un territoire où les habitants rencontrent d'importantes difficultés pour accéder à un médecin traitant.

EN PRATIQUE

La prévention des risques médicamenteux pendant les fortes chaleurs

Alors qu'un premier épisode de canicule a éprouvé les organismes cette semaine, les autorités mettent en garde les patients âgés et leur entourage sur le fait que les effets des traitements médicamenteux sur l'organisme peuvent être majorés par les fortes chaleurs. Comme le rappelle [l'Assurance maladie](#), certains médicaments comme les diurétiques peuvent provoquer ou aggraver une déshydratation en augmentant les pertes d'eau au niveau du rein. Les anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS), aspirine, certains antihypertenseurs, antibiotiques, antidiabétiques, antiviraux, lithium, digoxine, peuvent eux aussi agir sur le fonctionnement des reins. Certains neuroleptiques, antiparkinsoniens, antidépresseurs, vasoconstricteurs ou hormones thyroïdiennes peuvent quant à eux aggraver des problèmes de thermorégulation. Les antimigraineux peuvent, quelquefois, empêcher la dilatation des vaisseaux ou réduire la transpiration. Il importe donc d'être vigilant en période de forte chaleur et de rappeler qu'il revient au médecin traitant d'adapter les traitements, si nécessaire, en évaluant la situation au cas par cas.

APPELS À PROJETS

Renouvellement des représentant usagers en CDU

Diagnostic et coordination autour des compétences psychosociales (CPS)

Santé mentale : vous êtes un acteur engagé et œuvrez pour sensibiliser et mener des actions (événements, projets, etc.) de prévention ou d'accompagnement des personnes concernées ? Déposez votre candidature pour obtenir le label Grande cause nationale (GCN) 2025 « Parlons santé mentale ! »

Dispositif d'accompagnement de la formation IPA - Campagne d'appel à candidatures 2025-2026

Dispositif prime d'attractivité estivale nouveaux diplômés - Campagne d'appel à candidatures 2025 à destination des établissements sanitaires

AMI Le numérique, en soutien aux organisations territoriales en santé en Centre-Val de Loire

Santé mentale : vous êtes un acteur engagé et œuvrez pour sensibiliser et mener des actions (événements, projets, etc.) de prévention ou d'accompagnement des personnes concernées ? Déposez votre candidature pour obtenir le label Grande cause nationale (GCN) 2025 « Parlons santé mentale ! »

AU PROGRAMME

Une exposition pour mieux comprendre le corps et la médecine

Jusqu'au 2 novembre, la deuxième édition de l'exposition « [Deyrolle, Leçons d'anatomie](#) – Santé Connectée et Intelligence Artificielle » se tient au Château de La Bourdaisière, à Montlouis-sur-Loire (Indre-et-Loire). Des origines de la médecine à la santé connectée, est une exposition organisée autour d'un parcours immersif en huit étapes qui mêle science, art et nature, et permet aux visiteurs de mieux connaître leur corps et comprendre la médecine du futur.

Entrée payante - ouvert 7 jours sur 7, de 10h à 19h pour la période de juin à fin septembre.

Le questionnement éthique en ESSMS

Le **4 septembre**, de 11h30 à 12h30, la Structure régionale d'appui (SRA) à la qualité des soins et à la sécurité des patients, QUALIRIS, et l'Espace de réflexion éthique de la Région Centre-Val de Loire (ERERC) organisent un webinaire sur la bientraitance et le questionnement éthique en Établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS). Au programme : les attendus du manuel d'évaluation de la qualité de la Haute Autorité de santé (HAS), les ressources de l'ERERC, et les recommandations de bonnes pratiques professionnelles.

L'inscription est gratuite [ici](#)

Formation en santé mentale

Le **23 septembre** de 17h30 à 19h30, au CH Simone Veil de Blois, le Centre d'enseignement

Formation sur l'endométriose

Le **27 septembre** 2025, une formation DPC sur la place et la bonne pratique de l'échographie dans le diagnostic précoce et la prise en charge de l'endométriose est organisée par EndoCentre, filière de soins pour la prise en charge de l'endométriose dans la région. Ce DPC se déroulera en trois parties : comprendre l'endométriose et sa prise en charge ; l'échographie dans l'endométriose ; et l'IRM dans l'endométriose

Lieu : à partir de 8h30 à l'espace Work'in Tours au 26 rue de la préfecture à Tours

Inscription : [agencedpc](#) email à endocentrevdl@yahoo.com

Journée Régionale des Infirmiers Libéraux

Le **2 octobre** au Ciné Sologne à Romorantin se tiendra la Journée régionale des infirmiers libéraux, avec pour objectif de créer un temps fort d'échanges, d'ateliers pratiques et de valorisation du métier d'infirmier libéral. Table ronde, conférences et ateliers immersifs avec des focus sur les réalités du terrain sont au programme.

Lieu : Ciné Sologne, 71 bis avenue de Paris 41200 Romorantin-Lanthenay

Inscription et programme : [ici](#)

Journée dédiée aux soins palliatifs

Le **9 octobre** se déroulera la 15e Journée régionale de soins palliatifs Centre-Val de Loire sur le thème « Soins palliatifs : accompagner le vieillissement, constat et

en santé mentale 41 organise une rencontre autour des « Premiers Secours en Santé Mentale » ; une initiative spécialement conçue pour l'ensemble des élus du Loir-et-Cher. Au programme : comprendre les objectifs de la formation, son fonctionnement et les actions potentielles qui peuvent être mises en œuvre concernant les troubles psychiques.

Pour s'inscrire, [cliquez sur ce lien](#)

perspectives ». Cette journée est accessible à tout professionnel exerçant en établissement sanitaire, social et médico-social. Programme et inscription (gratuite mais obligatoire) : [ici](#)

Lieu : Conservatoire de musique - 34 rue Henri Sellier à Bourges.

.....

Faites connaître vos événements dans l'agenda de la Lettre Pro en écrivant à ARS-CVL-COMMUNICATION@ars.sante.fr

LE COIN RH

NOMINATION



Gwennaëlle Esther, nouvelle Directrice Fédé des URPS

Gwennaëlle Esther, 40 ans, est depuis mi-juin la nouvelle directrice de la Fédération des URPS Centre-Val de Loire. Titulaire de deux masters de de gestions des soins de santé et dans l'administration des services de santé, elle a notamment été directrice de l'Ehpad Fort-Mahon-Plage (Somme). Originaire du Nord, elle connaît bien les dynamiques territoriales pour avoir exercé en Normandie, Picardie, Franche-Comté... et s'est installée en Centre-Val de Loire depuis un an.

« Je suis très motivée par la gestion de projets et le travail en transversalité avec les représentants des professions de santé », confie à la Lettre Pro Gwennaëlle Esther, qui, à la direction de la Fédération

sera à l'interface de 9 URPS de la région (biologistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers, kinés, médecins, orthophonistes, orthoptistes, pharmaciens et podologues). Ses premières missions sont de structurer l'organisation de la Fédération dont le nombre de salariés passera de 4 à 8 au début 2026, et de préparer les négociations du CPOM 2026. Elle entend plancher sur le travail en exercice coordonné et développer des actions pour les professionnels. Elle cite en exemple le service de l'interprétariat pour les professionnels de santé qui permet d'avoir en quelques minutes un interprète dans une langue demandée pour faciliter les échanges avec un patient étranger.

LA SANTÉ RECRUTE



Médecin en qualité des soins

Médecin à Cerelles en pôle de santé pluridisciplinaire

Médecin spécialiste (dermatologue ou rhumatologue) à Langeais, en cabinet médical

Médecin à St Jean le Blanc en maison médicale

Médecins en centre de santé à Montargis

Médecin généraliste à Dun-sur-Auron en maison médicale

Poste de médecin départemental de PMI 45

Gestionnaire administratif et budgétaire H/F

Référent territorial personnes âgées

S'abonner à la Lettre
Pro ARS Centre-Val
de Loire

Consulter les Lettres
Pro précédentes

Proposer un sujet,
un événement, une
offre d'emploi...



La Lettre Pro - 77 - du 4 juillet 2025

Directrice de la publication : Clara de Bort

Réalisation / rédaction : Communication ARS Centre-Val de Loire

Crédit photos : ARS Centre-Val de Loire

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)